



Thème 3

Définitif

Transition écologique, droits humains et justice sociale : une même urgence démocratique

RAPPORTEUR-SES

*Monique Daune, Emmanuel Guichardaz, Hervé Heurtebize, Jean-Marie Le Boiteux,
Régis Metzger, Julien Rivoire, Aurélia Sarrasin, Stéphane Tassel.*

Partie I

Face à la crise climatique et écologique, des solutions porteuses d'avenir

Partie II

Quelles alternatives aux politiques d'austérité

Partie III

III.1 Pour les droits des peuples et les libertés publiques

III.2 Questions internationales, droits des peuples et paix

Zoom Femmes

Zoom Extrême droite

Motion Travail social

Partie I

Face à la crise climatique et écologique, des solutions porteuses d'avenir

Les deux derniers congrès de la FSU (2010 et 2013) ont analysé la crise mondiale en des termes qui restent pleinement d'actualité. Cette crise de nature systémique est produite par le capitalisme aujourd'hui globalisé et financiarisé par la mondialisation néolibérale, par le modèle de la société de surconsommation d'un côté, et de personnes plongées dans la misère, de l'autre, dont plus d'un milliard souffrant de malnutrition. Elle est multidimensionnelle : économique et sociale, écologique, culturelle, politique et géopolitique. Les politiques qui ont mené à la crise sont, pour l'essentiel, maintenues voire renforcées.

L'Union Européenne qui, de par ses traités mêmes ne peut se poser en protectrice des populations, poursuit toujours, avec les gouvernements de ses États membres, une politique d'austérité qui freine l'activité économique, aggrave le chômage, entrave la transition écologique, détériore les conditions de travail des salarié-es et de vie des citoyen-nes, une politique de destruction des services publics et de la protection sociale.

C'est de l'avenir de la planète et de l'humanité dont il s'agit et les décisions pour inverser le cours des choses sont devenues urgentes. Elles ne pourront que s'inventer collectivement au sein des « 99% », celles et ceux qui subissent la domination de la nouvelle oligarchie financière. Tous les jours s'imaginent des formes alternatives de production ou de démocratie. La société civile, partout dans le monde, fourmille d'idées, d'innovations sociales, écologiques et démocratiques. Des actions concrètes, à l'intersection du souci de la nature, de l'égalité, de la protection de biens communs mêlent questions éthiques, sociales, politiques et écologiques.

I.1. Le mode de développement actuel conduit à une impasse pour la planète et l'humanité

La crise écologique, dont le dérèglement climatique en cours est une des manifestations, est la conséquence de l'activité humaine et des systèmes productivistes. Privilégiant le profit à court terme d'une minorité au détriment de la qualité de vie de la majorité de la population le modèle capitaliste porte de lourdes responsabilités dans cette situation. Les conséquences sont déjà à l'œuvre et n'auront de cesse de s'amplifier si rien n'est fait : raréfaction de ressources écologiques, dérèglements climatiques, dévastations environnementales, guerres et compétitions pour l'énergie risquent de caractériser le XXI^e siècle. Ce n'est pour l'heure pas inéluctable. Mais répondre à ces défis nécessite une profonde transformation des modes de production et de consommation.

Le réchauffement climatique est déjà en cours, ses conséquences également. Les records de chaleur moyenne à la surface du globe se succèdent, 2014 a vu le nombre de déplacé-es climatiques surpasser celui lié aux guerres, et le coût annuel de pertes et dommages est estimé à 200 Mds de \$ depuis 2000 (soit deux fois le montant nécessaire pour accompagner la transition des pays du Sud).

La finitude des ressources nécessite une transition écologique d'ampleur. L'accélération du dérèglement climatique rend plus urgente encore la modification du mix énergétique : les $\frac{3}{4}$ des ressources fossiles connues aujourd'hui doivent rester dans le sous-sol afin que la hausse de la température du globe ne dépasse pas 2°C. Cela doit conduire bien entendu à renoncer à extraire des hydrocarbures non conventionnels, mais également à engager au plus vite une transition énergétique permettant de ne plus utiliser des ressources fossiles à l'horizon 2050. Vu la place que ces énergies ont occupée dans le développement industriel depuis 150 ans, la transition énergétique représente donc un défi majeur pour nos sociétés. Malheureusement la décennie 2000 a au contraire vu une expansion de la consommation de ces énergies (qui représentent 80 % du mix énergétique mondial), le renchérissement de leur prix poussant les multinationales à investir massivement dans la recherche de nouvelles sources d'énergie carbonée. L'humanité disposant encore de ressources fossiles, le basculement vers les énergies renouvelables n'aura donc rien d'automatique ; la transition énergétique nécessaire relève ainsi d'un choix de société. Au niveau international, les sommets internationaux (COP) ne débouchent pour l'heure sur aucun accord contraignant et ambitieux. Au contraire, les lobbys industriels et financiers impriment leur marque pour consacrer la place du « marché ». La COP21 à Paris a certes abouti à un accord, mais modeste et peu contraignant qui ne permettra pas d'atteindre les objectifs nécessaires à la préservation de la vie sur notre planète.

En France, la dernière loi sur la transition énergétique ne permettra pas d'atteindre l'objectif de baisse de 40 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) d'ici à 2020.

Au-delà des transformations de la production énergétique, c'est également la sobriété qui doit guider nos sociétés, et donc l'émergence de nouveaux modes de développement plus économe qui doit être au plus vite engagée. En ce sens, le développement du libre échange commercial qui caractérise la mondialisation libérale n'est pas compatible avec la conservation des écosystèmes.

I.2. Changer le système pas le climat : un autre mode de développement est possible et nécessaire

Il faut en finir avec le mythe de la croissance infinie, que l'on parle de « décroissance » ou d'une « autre croissance », ce sont les besoins sociaux et écologiques qui doivent guider une économie durable. Les pays « riches » n'ont pas besoin de davantage de « richesses » et auraient de quoi satisfaire les besoins de leur population si la répartition était juste. L'accroissement du PIB/Hab n'est pas systématiquement synonyme de « bien vivre » : d'une part parce qu'il s'accompagne ces dernières décennies d'une explosion des inégalités, d'autre part parce qu'il ne dit rien de la nature des productions effectuées : plus de services de santé et d'éducation ou davantage de productions inutiles ou destructrices de nos écosystèmes ? Le PIB, qui par exemple augmente mécaniquement lors d'une catastrophe écologique, doit donc être *a minima* complété par d'autres indicateurs, en se souciant du bien-être de la population et de la sauvegarde des écosystèmes.

La transition énergétique doit reposer sur trois piliers : développement des énergies renouvelables, efficacité énergétique (les déperditions représentent en moyenne environ 60 % de la consommation énergétique finale) et sobriété (baisse de nos consommations collectives et individuelles). Selon l'Agence Internationale de l'Énergie, le respect des objectifs de réduction des émissions de CO₂ exige, pour moitié, le recours aux énergies renouvelables et, pour l'autre, une sobriété énergétique. Relocalisation de la production industrielle, développement des services (et notamment des services publics), lutte contre l'obsolescence programmée sont autant de directions à prendre, non pas pour vivre avec « moins », mais vivre mieux.

Il n'y aura pas d'avenir juste socialement via « les fausses solutions » qui se limitent aux traitements des symptômes.

L'exploitation des gaz de schiste et huiles de schiste ne peut être envisagée ni en France, ni ailleurs. Cette source d'énergie fossile a des conséquences écologiques catastrophiques.

Le développement des agrocarburants en accaparant des terres agricoles menace l'alimentation de la population mondiale. L'utilisation actuelle de l'énergie nucléaire présente des risques qui ont été cruellement rappelés lors de la catastrophe de Fukushima. Le coût de production au kWh de l'électricité nucléaire actuelle est gagé sur l'avenir, la gestion des déchets n'étant pas résolue. Un scénario de transition énergétique sûr et durable implique par conséquent d'initier au plus vite un scénario de sortie de la production d'énergie électrique basée sur la fission de l'uranium et de recherche de nouveaux modes de production.

La FSU continue d'exiger l'arrêt des travaux de l'EPR. Elle se prononce contre le projet d'enfouissement des déchets à Bure.

La transition écologique doit être l'occasion d'améliorer les conditions de travail et d'encourager la réappropriation sociale de la question énergétique, plutôt que de renforcer les logiques du capital. De même, la reconversion nécessaire des métiers doit être l'occasion d'un renforcement de la démocratie sociale en permettant aux salarié-es et à leurs organisations de participer à la définition des besoins et des conditions de formation. Les politiques de sobriété doivent être guidées par un principe de justice sociale et de réduction des inégalités.

Pour que le processus de transition soit soutenu par la majorité de la population, il faut rompre avec l'idée que la transition écologique serait synonyme de régression sociale. Elle ne doit pas être instrumentalisée au service d'un « capitalisme vert ». Elle peut au contraire représenter un véritable progrès humain en permettant, via une meilleure répartition des ressources, la satisfaction des besoins essentiels de tous et toutes.

I.3. Propositions de la FSU pour une transition écologique socialement juste

I.3.1 Enseignement supérieur et recherche (ESR)

Le système néolibéral entrave la participation des citoyen-nes et des travailleurs et travailleuses, y compris des scientifiques, aux décisions relatives aux grands enjeux de société, en particulier ceux de durabilité globale. Il oriente la recherche scientifique vers des intérêts à court terme qui ne sont pas ceux de la durabilité globale, et interfère dans les formations universitaires pour les restreindre aux seuls besoins d'emplois. L'ESR doit pouvoir se développer en toute indépendance des lobbys du nucléaire, agroalimentaire, pharmaceutique et de l'armement...

Afin de contribuer aux réponses indispensables aux problèmes environnementaux, économiques et sociaux, la recherche doit bénéficier de programmes publics qui accordent une pleine liberté aux chercheur-es et enseignant-es-chercheur-es et qui reposent sur des coopérations internationales associant l'ensemble des pays et des organisations syndicales ou citoyennes, et bénéficiant de financements publics à la hauteur des enjeux.

A tous les niveaux – 1^{er} degré, 2nd degré, supérieur, formation continue – les contenus d'enseignement doivent être conçus afin de développer, en lien avec la recherche, l'esprit critique et les connaissances de base pour la vie citoyenne et professionnelle au profit de toutes les catégories sociales et générationnelles.

Les scientifiques et leurs organisations syndicales doivent interagir avec les organisations syndicales des travailleurs et travailleuses, comme celles des citoyen-nes, de tous les pays afin d'imposer aux gouvernements des politiques durables en matière de climat, d'écosystèmes, d'urbanisation, d'alimentation, d'eau, d'énergie, de santé, d'économie, d'emplois...

I.3.2. Droit d'accès aux ressources (eau, énergie...)

L'accès à l'énergie et à l'eau est un besoin essentiel qui ne peut être régi par des logiques financières. La financiarisation de l'énergie, et les fluctuations spéculatives qui lui sont liées, s'est accompagnée d'une privatisation des réseaux de distribution, comme en Europe au cours des années 2000. Pour garantir une transition énergétique socialement juste, l'ensemble du secteur énergétique doit revenir sous contrôle public. La FSU se prononce pour la gratuité des premières quantités d'énergie et d'eau consommées et pour des tarifs dissuasifs adaptés au-delà de certains seuils. Cela permettrait de répondre à la précarité énergétique en garantissant l'accès des couches populaires à des biens communs fondamentaux, tout en distinguant un bon usage d'un mésusage afin de réduire la quantité globalement consommée. La nationalisation de secteurs énergétiques et le retour de la gestion de l'eau à des régies publiques, accompagnés par une participation aux décisions des salarié-es et de leurs organisations ainsi que des consommateurs et consommatrices, permettront une orientation plus conforme aux besoins écologiques de l'humanité.

I.3.3. Réorientation de l'industrie

L'industrie a subi de plein fouet la logique de financiarisation de l'économie : recherche de la rentabilité à court terme, maximisation de la valeur boursière des entreprises au détriment des salarié-es, des territoires et du développement durable.

Mettre un terme à la désindustrialisation doit s'accompagner d'un double mouvement de relocalisation de la production et d'innovations industrielles afin de développer des productions utiles socialement et à faible empreinte écologique. Les innovations doivent rompre avec la logique de l'obsolescence programmée et d'une production de masse du « tout jetable » pour privilégier des biens durables, de qualité, recyclables et/ou capables d'évolutions.

Le pilotage de la redéfinition des filières stratégiques doit se faire sous contrôle public, un plan massif d'investissements dans des infrastructures utiles est nécessaire.

La FSU agit pour le développement de l'économie sociale et solidaire.

I.3.4. Le secteur agricole est à la fois responsable et victime

Les grands groupes agro-industriels asservissent l'agriculture et les peuples. La promotion des cultures intensives ruine l'agriculture vivrière et met en péril l'autosuffisance alimentaire.

Par l'utilisation abusive de produits d'origine industrielle, l'agriculture, responsable de 18 % des émissions de GES, contribue au réchauffement climatique. Le développement d'élevages intensifs et des monocultures qui nécessitent beaucoup d'engrais et de pesticides ne fait que l'accentuer. La France est aujourd'hui en 3^e position pour le recours aux pesticides avec des impacts négatifs en termes de santé humaine, biodiversité, qualité air/eau.

A cela s'ajoutent la déforestation et la destruction des espaces naturels pour étendre l'espace cultivable et le transport des marchandises, produites toujours plus loin.

Mais l'agriculture est elle-même victime des changements climatiques : la fréquence et l'intensité des événements extrêmes sont dévastatrices. L'insécurité alimentaire se développe, contraignant des centaines de millions de personnes à migrer.

L'urbanisation conduit à ce que des centaines d'hectares de terres agricoles disparaissent en France chaque jour au profit de l'extension de zones urbaines, industrielles ou infrastructures de transport. Parallèlement des friches agricoles se multiplient. Au Sud, la déforestation remet en cause les cultures vivrières au profit de cultures commerciales.

La société de consommation conduit à ce que le tiers de la production mondiale de nourriture soit perdue (au sud) ou gaspillée (au nord).

Dès lors, la FSU porte des propositions pour faciliter la transition écologique de l'agriculture :

- 1- promouvoir l'agriculture paysanne, l'agroforesterie, l'agroécologie, l'agriculture biologique et s'opposer aux fermes usines ;
- 2- relocaliser l'agriculture et développer le maraîchage péri-urbain ;
- 3- créer des outils de politiques publiques pour lutter contre l'accaparement des terres, pour réguler les marchés financiers et pour faciliter l'accès à la terre (renforcer le droit de préemption des collectivités) ;
- 4- développer l'appareil public de formation et d'enseignement, notamment l'enseignement agricole public pour une formation initiale et continue à la conversion vers l'agriculture durable ;
- 5- favoriser l'expérimentation de pratiques agricoles durables dans les exploitations des établissements publics locaux d'enseignement ;
- 6- encourager une gestion durable des ressources marines ;
- 7- favoriser les circuits courts de production/ consommation en développant la part du local et du bio ;
- 8- lutter contre le gaspillage alimentaire et améliorer la gestion des déchets ;
- 9- diminuer la part des protéines animales et augmenter celle des protéines végétales dans l'alimentation ;
- 10- interdire les OGM ;
- 11- rétablir le droit entier aux agriculteurs et agricultrices à produire leurs plants et semences locales, fermières ;
- 12- sortir la France de l'Alliance mondiale pour l'agriculture intelligente face au climat ;
- 13- soutenir les mouvements internationaux d'agriculture paysanne.

I.3.5 Changement climatique et enjeux marins

Les océans absorbent actuellement 25 % du carbone produit quotidiennement et 90 % des excès de chaleur. Mais les mers du globe sont menacées par les excès d'émissions de carbone qui les rendent plus acides et plus chaudes. Ses capacités d'absorption s'érodent en raison de la dégradation de sa biodiversité. Désormais nous savons que nous sommes sur une projection haute du GIEC d'une augmentation du niveau des océans autour d'un mètre d'ici 2 100.

En France, d'ici 2040 plus de 2 millions de nouveaux habitant-es vont s'établir sur le seul littoral atlantique (augmentation de plus 25 % de la population actuelle). La vulnérabilité côtière est manifeste, elle s'accroît. Elle doit être mieux appréhendée et constituer une priorité alors qu'actuellement les politiques menées en matière de prévention et de submersion marine sont disjointes et souffrent d'incohérences administratives.

La FSU considère qu'il faut associer, au-delà de la société civile organisée, l'ensemble des citoyen-nes du littoral et immédiat rétro-littoral à la compréhension et la définition des stratégies d'intervention et de prévention des risques et aux différents enjeux socio-économiques, environnementaux et fonciers.

I.3.6 Logement et équipements

Les logements et les bureaux sont les plus gros consommateurs d'énergie : ils utilisent 43,2 % de la consommation énergétique et émettent 19,6 % des GES.

D'autre part, la crise du logement est patente : l'insuffisance du nombre de logements disponibles conduit à une hausse des prix et des loyers, dont la part prise dans la consommation des ménages est insoutenable, notamment pour les classes populaires. Il faut stimuler les travaux de rénovation, soutenir la construction de logements économes en énergie. C'est vrai aussi pour les équipements publics. Il faut garantir les objectifs en logements sociaux dans chaque commune et la stricte application de la loi SRU et faire appliquer la loi de réquisition des logements et bureaux vides.

I.3.7. Transports

Les transports émettent 26,2 % des GES, plus qu'aucune autre activité. De par ses conséquences sur l'environnement, la santé publique et sur les conditions de vie, la question du transport est primordiale. Le développement des transports collectifs, notamment ferrés, doit être une priorité. La FSU s'oppose à la libéralisation des transports par autocar (loi Macron) et aux fermetures de dessertes ferroviaires. Un vaste plan, y compris à l'échelle européenne, d'alternatives au transport de marchandises par route doit être engagé (ferroutage, fret et utilisation de voies navigables).

Le transport durable, c'est à la fois un transport décarboné et le développement de transports collectifs mais aussi la gestion collective de transports individuels avec des vélos ou des voitures mises à disposition des individus quand ils en ont besoin, des solutions de partage des moyens de transport.

La FSU se prononce pour la gratuité des transports publics de proximité dans une double exigence sociale et environnementale.

Elle demande que « l'indemnité kilométrique vélo » soit systématisée pour tou-tes les salarié-es.

I.3.8. Aménagement du territoire

Les politiques d'aménagement du territoire doivent être renforcées afin de réduire les inégalités économiques et sociales. Le maintien et le développement des services publics dans les zones rurales et les quartiers populaires sont la garantie d'un égal accès à la satisfaction des besoins de la population, et participent de la cohésion sociale. Des mécanismes de péréquation financière sont indispensables pour assurer l'égalité entre territoires.

Les projets d'aménagement dont ceux concernant les équipements sportifs des événements internationaux, au vu des exemples passés (Sotchi) ou à venir (Coupe du Monde au Qatar...), doivent être cohérents avec les objectifs de la transition écologique, et soumis à des processus de décision démocratique et répondant aux besoins sociaux. Ainsi, les Grands Projets Inutiles et Imposés (GPII) de type aéroport de Notre Dames des Landes, doivent être arrêtés.

I.3.9. Protection des travailleurs et travailleuses, et reconversion, formation initiale et continue

L'abandon des industries devenues obsolètes ou non adaptées au développement durable entraînera la suppression massive de postes, notamment dans les secteurs liés aux énergies fossiles comme la pétrochimie, l'automobile... Il est impératif d'anticiper les conséquences pour ces salarié-es afin qu'ils/elles bénéficient de plans de formation professionnelle, particulièrement dans les nouvelles filières axées sur l'écodéveloppement. La mise en place d'une fiscalité écologiste ambitieuse permettra la constitution d'un fonds de financement pour assurer ces reconversions professionnelles. La relocalisation progressive de nombreuses activités doit permettre aux salarié-es concerné-es de ne pas subir de mobilité contrainte.

Actuellement la reconversion des salarié-es des industries vieillissantes s'avère difficile en raison de la faiblesse de la formation initiale et de l'absence de formation continue. La rapidité des changements technologiques conduira nombre de salarié-es à opérer des reconversions au cours de leur carrière, il est primordial que chaque salarié-e bénéficie d'une solide formation initiale et d'une formation continue régulière.

I.3.10. Fiscalité écologique

La fiscalité environnementale doit permettre d'inciter les acteurs économiques à modifier leur comportement : inciter à la maîtrise de la demande en produits polluants et décarboner l'offre d'énergie.

La France est l'un des pays où la fiscalité verte est la moins importante, notamment suite aux revirements du gouvernement concernant la taxation des transports routiers. Il est urgent de programmer une fiscalité qui favorise les économies d'énergie, les changements de comportement (par exemple en matière de déplacement) et qui alourdit l'utilisation des produits polluants...

Le principe « pollueur payeur » doit être effectivement mis en œuvre dans une optique dissuasive et réparatrice, et non dans celle du droit à polluer. Pour que cette fiscalité écologique soit acceptée de tous et toutes, des mécanismes de redistribution, de subventions, simples et lisibles devront être créés pour les ménages les moins favorisés.

La FSU approfondira ces questions pour déboucher sur des propositions, en lien avec les associations écologiques et les organisations syndicales.

I.3.11. Politiques publiques et création d'emplois

S'engager dans la transition écologique est une opportunité pour résoudre la crise sociale et économique caractérisée notamment par le chômage de masse. Selon le scénario de Négawatt cohérent avec l'objectif de limiter la hausse des températures à 2°C, ce sont plus de 600 000 emplois nets qui seraient créés dans les secteurs de l'énergie, du transport et du bâtiment.

Si des initiatives et innovations venant du secteur privé peuvent être bénéfiques, l'impulsion de l'État est le principal moyen du changement car il établira le cahier des charges dans l'intérêt général.

Il faut développer en France une campagne associant mouvement syndical et environnemental sur cette question.

Très dynamiques, les campagnes syndicales anglo-saxonnes « One Million Climate Jobs » pointent la nécessité d'un développement d'emplois publics dans ces secteurs car la recherche de rentabilité du capital est incompatible avec les investissements nécessaires. La FSU doit être partie prenante, voire à l'initiative d'une démarche comparable.

Au-delà de ces secteurs, une société « bas carbone » est une société qui fait le choix du développement des activités de service, intensives en main d'œuvre : davantage de services à la personne, d'éducation et de culture. Promouvoir la transition écologique, c'est donc développer les services publics !

I.4 La justice climatique au cœur du mouvement social

Au sein même de sociétés « développées » les grandes catastrophes naturelles affectent plus fortement les populations les plus pauvres. De même, la raréfaction de ressources vitales, l'eau notamment, a des conséquences inévitablement très inégalitaires dans des sociétés régies par la logique marchande. Enfin, la responsabilité du réchauffement climatique est « commune mais fortement différenciée » (entre pays, au sein même de nos sociétés) : 90 multinationales contribuent aux 2/3 des émissions de GES. Les efforts financiers nécessaires pour engager la transition doivent être assumés en premier lieu par ces principaux responsables.

La Guyane par la forte densité forestière de l'Amazonie contribue à exonérer la France de taxe carbone. Des compensations de la métropole s'imposent pour répondre aux besoins de la population.

Le combat contre le dérèglement climatique, pour la préservation de l'environnement est donc pour la FSU indissociable d'exigences de justice sociale et de lutte contre les inégalités. C'est le sens qu'elle donne à son investissement dans la Coalition Climat 21.

« Si le climat était une banque, les gouvernements des pays riches l'auraient déjà sauvé » (Hugo Chavez, 18-12-2009).

C'est aussi parce qu'il y a un lien entre l'urgence climatique et la logique de l'austérité, parce que le TAFTA et les autres accords de libre-échange sont contraires aux politiques écologique, sociale et économique durables, parce que les banques détournent vers les paradis fiscaux l'argent nécessaire à la transition écologique et sociale, la question des alternatives aux politiques d'austérité se pose avec urgence.

Partie II

Quelles alternatives aux politiques d'austérité

L'austérité s'entend à la fois comme une diminution des « dépenses publiques » mais aussi comme la mise en œuvre de « réformes structurelles » qui dégradent le marché du travail, les droits sociaux, la fiscalité, les services publics, le niveau des salaires et pensions.

Les politiques d'austérité, loin de résoudre les problèmes de la dette et de déficit, les accentuent et plongent les peuples dans la récession et le chômage.

II.1 En Europe

II.1.1. Instrumentalisation de la dette

L'investissement est incontournable et l'emprunt en est un des leviers. Il y a donc de bonnes dettes (assises sur des taux d'intérêts raisonnables) au service d'investissements permettant la transition écologique, la création d'emplois pour tous et toutes, une protection sociale et des services publics répondant aux besoins sociaux (santé, éducation, logement, transport, communication, eau, énergie, biens communs...).

Ces « bons » emprunts doivent être assis sur des taux d'intérêts inférieurs au taux de croissance et non assis sur les seuls marchés financiers. Les dettes publiques doivent en outre être garanties par la BCE (cf. corpus sur annulation dette).

La FSU demande la séparation stricte des activités bancaires de dépôt et d'investissement afin de limiter l'impact systémique des comportements spéculatifs.

Dans ces conditions, un déficit public est utile et peut être financé par les banques centrales.

Mais la dette actuelle est en grande partie illégitime, et pour certains pays comme la Grèce, insoutenable. Elle est devenue un instrument de domination idéologique, économique et politique, asservissant les politiques budgétaires, vise à contraindre les choix démocratiques. Le collectif d'audit citoyen sur la dette auquel la FSU participe a estimé que 59 % de la dette publique en France était illégitime.

La FSU demande avec d'autres forces qu'une conférence européenne soit mise en place pour traiter de la question des dettes souveraines et retrouver le sens des solidarités. Cette conférence doit permettre à tous les pays confrontés aux politiques d'austérité (Portugal, Espagne, Italie,

Irlande, Chypre, pays baltes, Grèce mais aussi la France...) de retrouver des marges de manœuvre. Elle rappelle sa demande d'annulation des dettes illégitimes et sa disponibilité pour une action commune des forces du mouvement social européen dans ce but.

II.1.2. La dépense publique, c'est d'abord un investissement !

En France et en Europe, on nous répète que le niveau de dépense publique (DP) serait trop élevé par rapport au PIB. Or, le ratio DP / PIB indique simplement le degré de socialisation, mutualisation et redistribution des richesses. Le niveau de DP relève d'un choix de société. Il soutient grandement l'activité économique et l'emploi, joue un rôle majeur dans la cohésion sociale et dans la réduction des inégalités. L'OCDE et le FMI ont d'ailleurs reconnu avoir sous-estimé l'impact négatif de la baisse des dépenses publiques sur le PIB.

La FSU veut :

- réhabiliter la dépense publique dont le montant doit permettre de répondre aux besoins sociaux définis démocratiquement. Les citoyens doivent être associés à son évaluation et à sa gestion,
- augmenter les budgets nationaux et européens pour financer notamment la transition écologique, en combinant investissement par le biais de l'emprunt et augmentation des recettes par une fiscalité juste et progressive qui met résolument à contribution les revenus financiers.

II.1.3. Vers une harmonisation fiscale au niveau européen

L'exemple des Luxleaks est révélateur de la concurrence fiscale qui se joue en Europe devenue une zone de mise en compétition entre États et non une union solidaire et coopérative. Il faut donc une harmonisation fiscale par le haut portant notamment sur l'impôt direct sur les sociétés et sur les revenus financiers, ainsi qu'une lutte réelle contre la fraude et l'optimisation fiscales.

II.1.4. Taxation des transactions financières

En 2012, onze pays européens s'engageaient sur la voie d'une taxe sur les transactions financières, proposée par la Commission européenne sur l'ensemble des transactions financières, sauf les opérations de change. Depuis, les lobbys financiers essaient de vider cette proposition de son contenu notamment en excluant les transactions sur dérivés et à haute fréquence, opérations les plus spéculatives. La FSU estime que, dans le contexte budgétaire actuel, un gouvernement ne peut se passer des milliards d'euros que rapporterait cette taxe. Un des enjeux est de trouver des ressources pour financer les 100 Mds de dollars annuels du Fonds vert promis par les pays développés aux pays en développement pour les aider à faire face aux dangers des changements climatiques.

Le gouvernement français doit rejeter les pressions du lobby bancaire et prendre une position claire en faveur de cette taxe.

II.2.5 L'Europe que nous voulons

Après la dénegation des votes français, irlandais et néerlandais majoritairement opposés au TCE, la menace d'une sortie de la Grèce de la zone Euro et le coup d'État financier mené par la BCE pour imposer un 3e mémorandum inapplicable et insoutenable montrent combien les institutions européennes s'assoient sans scrupule sur les choix faits par les peuples, dès lors que ceux-ci remettent en cause leur orientation néolibérale fondée sur la généralisation des politiques d'austérité, d'attaques contre les services publics, de déréglementation, de flexibilité, de mise en cause des droits des travailleurs et travailleuses. C'est la démocratie et la souveraineté populaire qui sont bafouées, favorisant le rejet de la politique par les populations et le sentiment anti-européen sur lequel surfent les extrêmes-droites.

Ce n'est pas cette Europe-là que nous voulons !

L'Europe que nous défendons ne pourra voir le jour sans une large et profonde remise à plat des traités, des institutions (commission européenne, BCE...) et de leur fonctionnement. A son niveau et avec ses partenaires, la FSU s'y emploiera, pour que l'Europe soit celle des peuples et non celle du capital, une Europe :

- abandonnant les politiques d'austérité pour un vaste plan d'investissement public dans l'intérêt des populations et du respect de l'environnement (construction et rénovation de logements, développement de transports collectifs, production d'énergies renouvelables...);
- attachée à harmoniser les droits sociaux par le haut, à défendre et améliorer les protections collectives pour les salarié-es, les chômeuses et chômeurs, les précaires, les retraité-es, à éliminer les paradis fiscaux et l'évasion fiscale des plus fortuné-es et des grandes entreprises à l'échelle de tous les pays membres ;
- ouverte et solidaire ;
- défendant l'égalité des droits et la libre circulation de toutes ses ressortissant-es et luttant contre les discriminations, la xénophobie, le racisme ;
- développant une politique d'accueil des migrant-es bien différente de la gestion des flux migratoires aujourd'hui à l'œuvre (cf. III.2.3).

II.1.6. Rejet des accords de libre-échange. mobilisation pour une autre Europe

Les négociations concernant le Partenariat Transatlantique sur le Commerce et l'Investissement (Tafta) se déroulent depuis 2013 dans une opacité entretenue par les négociateurs américains et de la Commission européenne, placés sous l'influence permanente des lobbys industriels et financiers. Cette négociation vise à supprimer les derniers droits de douane (au détriment de l'agriculture), à affaiblir les réglementations sociales, sanitaires et environnementales au profit des entreprises transnationales, à donner le droit à ces entreprises d'attaquer les législations publiques devant des tribunaux arbitraux privés au motif que les règles publiques sont suspectées de porter atteinte à la rentabilité des investissements privés. Elle s'attaque au droit des États de faire leurs propres choix politiques (mécanisme de la coopération réglementaire).

Sont plus particulièrement visés les droits sociaux, les normes protégeant la santé (tel le principe de précaution) et les consommateurs et consommatrices, les services et marchés publics, l'éducation, la culture, le secteur financier, les réglementations environnementales, les mesures contre le réchauffement climatique notamment sur les énergies fossiles et contre la marchandisation des ressources naturelles.

La FSU participe au collectif Stop TAFTA et exige l'arrêt des négociations. Elle demande que l'accord Canada-Union européenne (CETA) ne soit pas ratifié. Elle dénonce également les négociations secrètes menées à Genève entre une vingtaine de pays dont l'UE et les États-Unis, pour aboutir à un nouvel accord sur les services (TISA) dans le but de libéraliser encore davantage ce secteur.

II.2 En France

II.2.1. Pacte de responsabilité et politique de l'offre : des choix inefficaces et contre productifs

Le gouvernement mène depuis 2013 une « politique de l'offre » qui vise à réduire fortement le « coût » du travail au nom de la compétitivité. Il a d'abord créé en 2013 le Crédit Impôt Compétitivité Emploi (CICE) qui permet aux entreprises de réduire leur impôt sur les salaires versés jusqu'à 2,5 Smic (à hauteur de 4 % en 2014, 6 % en 2015 puis 9 % en 2016) pour un coût projeté de 19,5 Mds € en 2017. Il a ensuite mis en place le Pacte de responsabilité qui prévoit notamment des mesures d'allègement des cotisations sociales acquittées par les employeurs jusqu'à 3,5 SMIC (20,5 Mds € en 2017). Ces nouveaux cadeaux sont offerts aux entreprises sans aucune exigence de contrepartie en matière de création d'emplois. L'inversion de la courbe du chômage n'est toujours pas au rendez-vous et les inégalités sociales continuent de se creuser. Mais les syndicats

patronaux réclament toujours plus et le gouvernement s'obstine dans ses choix libéraux en cédant toujours plus au patronat. La FSU réaffirme que le travail n'est pas un « coût » mais qu'il est à la source de la production de richesses et permet de satisfaire les besoins sociaux. Les aides aux entreprises doivent être strictement encadrées, ciblées sur les TPE et PME, conditionnées aux mesures sociales et environnementales vertueuses que ces entreprises s'engagent à mettre en œuvre et accompagnées d'un contrôle a posteriori.

II.2.2. Les services publics, une alternative en France et en Europe

Les besoins sociaux évoluent, ils deviennent même plus importants. De la naissance à la fin de vie, chacun-e a besoin des services publics qui sont la richesse de tous et toutes. La transition indispensable pour répondre à la crise climatique nécessite aussi des réponses collectives. L'intérêt général doit être la boussole de l'action publique. C'est donc plus et mieux de services publics dont la société a besoin, des services publics :

- accessibles à tous et toutes,
- dotés des moyens adéquats,
- non soumis au temps court, à la loi du marché,
- libérés des partenariats publics-privés.

Des politiques publiques mises en œuvre par des agent-es publics, contrôlés démocratiquement par des citoyen-nes usager-ères, voilà une alternative aux politiques libérales qui placent toutes les activités humaines à l'aune des profits et de la rentabilité financière.

II.2.3. La fiscalité

Exploitant à bon compte les critiques d'un système fiscal devenu très injuste, les forces libérales ont mené une campagne systématique de dénigrement de l'impôt qui a d'autant plus marqué de points que le consentement à l'impôt de celles et ceux qui ont le plus besoin des services publics et des aides sociales diminue au fil des désengagements de l'État et de la réduction des dépenses publiques. Au début du quinquennat, le gouvernement a pris quelques mesures qui visaient à rétablir plus de justice fiscale mais, cédant aux « pigeons », aux « poussins » et aux lobbys en tous genres, il a vite renoncé à la grande réforme fiscale promise par le candidat Hollande.

La FSU rappelle qu'il y a pourtant urgence à mener une grande réforme fiscale qui permette notamment de financer des services publics de qualité sur l'ensemble du territoire tout en opérant une redistribution plus juste des richesses.

Les mandats qu'elle a adoptés à son congrès de Poitiers restent d'autant plus valables qu'il est devenu plus qu'urgent de réhabiliter l'impôt.

Ses propositions supposent par ailleurs de remettre en cause le Crédit Impôt Recherche et le CICE qui, en servant essentiellement les grandes entreprises qui ne sont pas celles qui en ont besoin, contribuent à augmenter les dividendes au profit des actionnaires et au détriment des investissements productifs, de l'emploi et des salaires. Elles intègrent par ailleurs la nécessité de mettre en place une fiscalité écologique (voir 1.3.10).

La récente suppression de la 1ère tranche de l'impôt sur le revenu et les nouvelles annonces de baisses à venir vont à l'encontre de la réforme fiscale que réclame la FSU car elles fragilisent l'action publique en prévoyant une baisse des recettes fiscales. C'est par des salaires et des pensions plus élevés qui permettent de vivre décemment, par des prestations sociales revalorisées et par une réduction de la fiscalité indirecte que le pouvoir d'achat des ménages les plus modestes doit être revu à la hausse.

François Hollande a décidé d'aller vers un prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu. Cette mesure pose des questions de faisabilité, de justice dans la mesure où seul-es les salarié-es seraient concerné-es et de confidentialité vis à vis de l'employeur de ces dernier-ères. Elle entraînerait une externalisation du recouvrement de l'impôt en transférant une fonction régalienne de l'État aux employeurs privés avec le risque qu'ils ne reversent pas l'intégralité des sommes collectées. Elle semble peu compatible avec le maintien des quotients conjugal et familial. Elle pourrait par ailleurs ouvrir la voie vers une fusion de l'IR et de la CSG à laquelle la FSU continue de s'opposer.

Le quotient conjugal mérite d'être questionné car il constitue une prime à l'inégalité des revenus dans le couple.

Le quotient familial reste anti-redistributif malgré les plafonnements (cf II.2.7).

Prélèvement à la source, quotient conjugal, quotient familial..., la FSU se donne un mandat d'étude sur toutes ces questions afin de se positionner le plus rapidement possible.

II.2.4. Financement de la protection sociale

Le fait d'avoir laissé notre système de protection sociale se financer par la dette et non par une augmentation des recettes a relevé d'un choix politique dont la population subit encore aujourd'hui les conséquences.

Fragilisés par un chômage de masse et la compression des salaires, les fondements de notre système sont aujourd'hui menacés par le dogme de la réduction du « coût » du travail et de la baisse des dépenses publiques. Le Pacte de responsabilité représente un manque à gagner de 21 Mds € pour la protection sociale.

La FSU conteste la quasi suppression des cotisations URSSAF au niveau du SMIC, la fin de la contribution des entreprises à la branche famille à l'horizon 2017, la suppression de la C3S (Contribution Sociale de Solidarité des Sociétés) qui entraîneront inévitablement de nouvelles réductions des droits et une pression fiscale accrue sur les ménages.

Elle réaffirme son attachement au financement solidaire de la sécurité sociale par le biais des cotisations sociales et à une protection sociale universelle de haut niveau qui assure la satisfaction des besoins sociaux. Cela suppose de rechercher des recettes supplémentaires dans le cadre d'une autre répartition des richesses produites par le travail mais aussi par la contribution de tous les revenus (financiers, du patrimoine...). Les mandats qu'elle a adoptés à Poitiers à ce sujet gardent toute leur validité.

C'est l'ensemble des dispositifs existants d'exonérations et d'allègements des cotisations patronales qu'il faut revoir, en intégrant la problématique du CICE, parce qu'ils n'ont pas fait la preuve de leur efficacité en matière de création d'emplois quand ils ne s'accompagnent pas de plans de licenciements dans les entreprises qui bénéficient de ces mesures.

Il faut en outre mener une lutte résolue contre la fraude patronale aux cotisations sociales et le travail dissimulé, ce qui suppose notamment de renforcer l'inspection du travail par le recrutement de personnels en nombre suffisant et de leur garantir l'indépendance nécessaire à l'exercice de leurs missions.

La FSU réaffirme par ailleurs son attachement à l'ambition démocratique que portaient les fondateurs de la sécurité sociale. Elle continue de revendiquer le retour à une gestion des caisses par des représentant-es des assuré-es sociaux-sociales démocratiquement élu-es.

La FSU a dénoncé la fiscalisation du financement de la sécurité sociale. C'est pourquoi elle a noté avec intérêt la piste évoquée au Haut Conseil du financement de la protection sociale que tous les prélèvements sociaux destinés au financement de la protection sociale (CSG, CRDS, prélèvement

de solidarité sur les revenus du patrimoine) soient juridiquement requalifiés comme des cotisations sociales et que seuls ceux destinés à l'action publique soient qualifiés comme des impôts.

Cette piste est à mettre en relation avec le débat que la FSU a ouvert à Poitiers et qui doit se poursuivre (maintien d'une contribution sociale sur les seuls revenus de placement et du patrimoine avec élargissement de l'assiette et augmentation des taux, mouvement progressif de retour des ressources issues de la CSG sur les revenus du travail vers les cotisations sociales).

La FSU rappelle notamment sa proposition d'une révision à la hausse de la part employeur des cotisations sociales, calculée sur l'ensemble de la valeur ajoutée de l'entreprise et modulée en fonction de sa politique en matière d'emploi, de salaires et d'investissement dans l'innovation et la recherche.

Une nouvelle dynamique de financement solidaire de la protection sociale doit par ailleurs être accompagnée d'une réelle égalité des salaires entre les hommes et les femmes et d'une véritable politique de prévention en matière de santé et d'amélioration des conditions de travail pour réduire les dépenses qui affectent la sécurité sociale (assurance maladie, AT/MP).

II.2.5. Retraites

La dernière loi publiée en janvier 2014 confirme et amplifie les régressions précédentes. Elle démontre que le choix de la réduction des droits est sans fin si on n'agit pas sur le levier des recettes supplémentaires. Les projections européennes prévoient que la part du PIB consacrée en France aux retraites baissera de 13,8 % en 2013 à 11,2 % en 2060 alors que le nombre de retraité-es aura augmenté dans le même temps. Elles démontrent la brutalité des réformes engagées qui entraînent la paupérisation d'un nombre de plus en plus important de retraité-es. Ces réformes touchent particulièrement les femmes soumises à la précarité, aux carrières incomplètes et au temps partiel.

La FSU porte un projet alternatif. Les mandats qu'elle a adoptés à Poitiers sont toujours d'actualité mais seule une campagne soutenue auprès des personnels serait de nature à les convaincre de la pertinence de ces revendications en montrant qu'elles sont à la fois légitimes et crédibles.

La non revalorisation des pensions de base depuis le 1^{er} avril 2013 (que ne compense pas la dérisoire augmentation de 0,1 % au 1^{er} octobre 2015), la suppression de la ½ part fiscale aux veufs et veuves ayant élevé des enfants, la fiscalisation brutale de la majoration de pension de 10 % pour les retraité-es ayant élevé 3 enfants ou plus et l'instauration de la CASA (Contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie) réduisent considérablement le pouvoir d'achat des retraité-es alors que leurs dépenses contraintes (logement, santé...) continuent de progresser.

L'évolution des pensions est aujourd'hui décidée par le gouvernement seul sur la base d'un rapport du Comité de suivi des retraites au sein duquel ne siège aucune organisation de retraité-es. Il est nécessaire de mettre en place une instance qui permette aux retraité-es de négocier, au travers de leurs organisations syndicales, ou pour le moins d'émettre un avis sur l'évolution des pensions.

Si l'exigence d'un retour de l'indexation des pensions sur les salaires, qui doivent être revalorisés, reste pour la FSU la référence minimale, la situation actuelle et les discussions au sein de « l'intersyndicale retraités des 9 » nécessitent que le groupe actifs/retraités mène rapidement une réflexion pour permettre à la FSU de se positionner clairement sur la revendication d'indexation des pensions et retraites sur le salaire moyen.

Alors que les réserves accumulées depuis 1998 par les régimes complémentaires AGIRC ARRCO des salarié-es du privé seront bientôt épuisées, le MEDEF refuse toute hausse des cotisations pour rétablir l'équilibre financier à l'horizon 2020 et a obtenu de faire reposer les efforts de financement sur les seul-es salarié-es et retraité-es. N'ayant pas gagné par la loi en 2014 un nouveau recul de la borne d'âge légal alors qu'il milite pour une régression des droits sociaux, le patronat a réussi à imposer une décote progressive temporaire sur les pensions complémentaires avant l'âge de 67 ans afin de décaler de fait l'âge effectif de départ à la retraite.

L'accord du 16 octobre 2015 signé par la CFDT, la CFTC et la CGC (qui représentent une minorité des salarié-es) entérine ce recul. Il pourrait par ailleurs servir de point d'appui pour imposer de nouvelles régressions sur tous les régimes de base, dont les pensions de réversion qui doivent, pour la FSU, garantir le maintien du niveau de vie du/de la conjoint-e survivant-e.

La question d'une revalorisation des droits actuels à la réversion dans le régime général, de leur maintien dans la fonction publique et, partout, de l'extension aux personnes pacsées est toujours d'actualité.

Dans quelques années, 30 % de la population aura plus de 65 ans. La place de la personne retraitée dans la société résulte de son statut d'ancien-ne actif/active qui a acquis des droits dans un système solidaire et intergénérationnel de retraite.

La FSU rappelle que la personne retraitée est un-e citoyen-ne à part entière qui joue un rôle important dans la vie familiale, associative, syndicale et politique et qui contribue à l'activité économique.

Être citoyen-ne suppose la reconnaissance effective de son rôle social et la possibilité de l'exercer librement, ce qui exige de pouvoir vivre décemment, se loger, se soigner, se cultiver...

II.2.6. Santé

La question de la santé est beaucoup trop souvent traitée sous le seul angle curatif au détriment de la prévention qui serait pourtant bénéfique à la population tout en faisant faire des économies importantes à la sécurité sociale.

Les désengagements successifs de l'assurance maladie obligatoire (AMO) et le développement des dépassements d'honoraires poussent une partie de la population à renoncer de se soigner convenablement et renforcent les inégalités dans l'accès aux soins. Pour être mieux remboursé-e, il faut souscrire à une complémentaire santé dans le cadre d'un système d'assurance extrêmement concurrentiel qui va à l'encontre des solidarités de la sécurité sociale car les tarifs varient généralement selon l'âge de l'assuré-e et la gamme des prestations offertes au lieu d'être proportionnels aux revenus.

La généralisation au 1^{er} janvier 2016 des contrats collectifs d'entreprise pour tou-tes les salarié-es du privé laisse sur la touche les chômeurs et chômeuses de plus d'un an, les agent-es publics, les retraité-es et les étudiant-es non pris en charge par leurs parents. Elle aura des effets redoutables car elle favorisera les instituts de prévoyance et les assureurs privés au détriment des mutuelles.

La couverture complémentaire obligatoire d'entreprise porte par ailleurs sur un « panier de soins » minimal, ce qui risque de conduire les salarié-es qui en ont les moyens à recourir à une sur-complémentaire.

Cette généralisation de la complémentaire dans le privé transfère de fait une partie du financement des dépenses de santé vers un système profondément inégalitaire.

En l'absence de batailles menées pour reconquérir une AMO de haut niveau, les mutuelles font aujourd'hui face à une situation dégradée. Pour survivre, elles cherchent à se rapprocher entre elles, à fusionner. Elles sont de plus en plus nombreuses à diversifier leurs offres en fonction des caractéristiques de leurs adhérent-es. Ainsi la MGEN a décidé de moduler les cotisations en fonction de la catégorie (actifs/actives ou retraité-es), de l'âge et des niveaux de protection choisis. Ce faisant, elle s'éloigne des principes mutualistes de solidarité intercatégorielle et intergénérationnelle.

La loi de modernisation de la santé adoptée en octobre 2015 ne réglera pas les inégalités en matière de santé : elle ne revient pas sur les désengagements passés de l'AMO et ne remet pas en cause les dépassements d'honoraires qui participent d'un système de soins à plusieurs vitesses. Elle ne prend pas la mesure des déserts médicaux qui s'aggravent avec les départs à la retraite non remplacés. Ces déserts médicaux sont non seulement liés à l'inégale répartition de l'offre médicale sur l'ensemble du territoire mais aussi à la pénurie de médecins et de personnels de santé. Il faut donc augmenter significativement leur nombre, ce qui suppose des moyens supplémentaires pour leur formation initiale dans le cadre du service public (personnels de l'enseignement supérieur, locaux, places de stage dans les hôpitaux...). La FSU réaffirme par ailleurs la nécessité d'apporter des solutions efficaces aux conditions d'installation des médecins (maisons de santé, centres de santé...).

La mesure-phare de la loi de modernisation de la santé (généralisation du tiers-payant) vient en outre d'être partiellement retoquée par le conseil constitutionnel en excluant la partie prise en charge par les complémentaires santé.

La FSU réaffirme avec force l'urgence à reconquérir un système de santé universel de haut niveau pour tous et toutes. Ses propositions pour une nouvelle organisation des soins restent valables. Elle conteste le plan d'économies de 3 Mds d'euros imposé aux hôpitaux publics d'ici 2017 alors que leur sous-effectif chronique est notoire. Sans nier la nécessité de s'attaquer aux dépenses inutiles (en développant par exemple les génériques de même qualité et efficacité que les princeps pour faire baisser le prix des médicaments), elle conteste la logique comptable du gouvernement qui vise à rogner sur la qualité des soins, en pénalisant les patient-es et en alourdissant la charge de travail des personnels hospitaliers.

Trop longtemps différée, la loi d'adaptation de la société au vieillissement manque cruellement d'ambition : elle ne fait aucune référence aux services publics et ne traite pas de la question des personnels pour l'aide à domicile (nombre, recrutement, formation, qualification, statut et missions).

Elle maintient la barrière de l'âge entre la perte d'autonomie avant et après 60 ans, ce qui est inacceptable.

Elle laisse entier le problème de l'hébergement en établissements (EHPAD) et de son coût prohibitif.

Le niveau de financement prévu pour sa mise en œuvre est dérisoire par rapport aux besoins et repose uniquement sur les retraité-es impossibles.

La FSU continue de revendiquer une véritable loi qui instaure une prise en charge solidaire de la perte d'autonomie par la Sécurité sociale dans le cadre des branches existantes. C'est dans ce cadre qu'elle demande la suppression de la CASA (Contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie).

Elle insiste sur la nécessité d'encadrer les tarifs des EHPAD qui devraient se développer au sein du service public.

Elle reste attentive à la place qu'auront ses représentant-es dans les conseils aux niveaux national et départemental et demande que les retraité-es soient représenté-es avec leurs organisations syndicales dans la conférence des financeurs.

II.2.7. Politique familiale

Pour réaliser des économies sur les prestations familiales tout en réduisant les cotisations patronales pour la branche famille, le gouvernement a fait le choix de ne pas revaloriser la plupart des prestations. Il a fait aussi celui de recentrer l'allocation de base de la PAJE (Prestation d'Accueil du Jeune Enfant) puis les allocations familiales sur les ménages les plus modestes en modulant les montants en fonction de leurs revenus. La FSU conteste ces choix qui remettent en cause l'universalité des droits. Il est normal et juste que les ménages les plus aisés contribuent davantage aux dépenses publiques et sociales (selon le principe fondateur « chacun-e cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins ») mais il faut qu'ils puissent en retirer un bénéfice quand ils en ont besoin. La FSU rappelle que les allocations familiales ont vocation à compenser partiellement les dépenses liées à l'entretien d'un-e enfant (redistribution horizontale) et que c'est par la fiscalité que doit s'opérer la redistribution verticale.

La pérennité de notre système de protection sociale passe par le consentement et la contribution de tous et toutes à son financement. Cela suppose des droits protecteurs et universels.

Le quotient familial appliqué dans le calcul de l'impôt sur le revenu joue un rôle anti-redistributif car la réduction d'impôt qu'il procure pour chaque enfant est d'autant plus forte que les revenus des parents sont élevés.

Le plafonnement de cette réduction à 1 500 € par demi-part limite l'avantage fiscal pour les plus riches mais il ne supprime pas l'effet inégalitaire et anti-redistributif d'un mode de calcul qui ne profite du reste pas, par définition, aux ménages non imposables.

Pour la FSU, il convient de déconnecter les politiques familiales des politiques fiscales. Une suppression du quotient familial irait dans ce sens mais ne peut s'envisager que dans le cadre d'une réforme fiscale globale qui veille à une redistribution plus juste des richesses. Les moyens dégagés par cette suppression permettraient de revenir sur la modulation des allocations familiales selon les revenus du ménage (que la FSU a condamnée) et de satisfaire son exigence d'allocations familiales revalorisées, versées dès le/la 1^{er} enfant.

La politique familiale ambitieuse que la FSU revendique passe également par l'amélioration de l'offre de services publics de la petite enfance.

II.2.8. Jeunes

Près de 2 millions de jeunes sont actuellement sans diplôme, sans formation et sans emploi. Près d'un-e jeune actif sur 4 est au chômage. Cette surexposition a été accentuée par la crise et perdure. Diplômé-es ou non, les jeunes restent les victimes de la crise : 20 % vivent sous le seuil de pauvreté. Les jeunes des quartiers populaires font particulièrement l'objet d'une stigmatisation qui se traduit par des propos déplacés, des vexations et parfois des brutalités injustifiées, des discriminations à l'emploi. La précarité matérielle des jeunes a des conséquences sur leur capacité à se loger, se soigner, se former... L'accès des jeunes à un premier emploi stable et aux droits sociaux doit être amélioré. Les jeunes doivent être associé-es aux décisions les concernant. Les moyens alloués en direction des jeunes (missions locales, PAIO mais aussi plus généralement les maisons de la jeunesse, les offres sportives et culturelles) ne cessent de baisser alors qu'il faudrait au contraire les renforcer pour une vraie prise en compte des besoins des jeunes. Ces structures ne doivent pas être instrumentalisées et réduites à des organismes de prescriptions au détriment de l'accompagnement. La FSU réitère ses mandats en faveur d'une politique ambitieuse pour la jeunesse en direction de tous les publics qui réduirait les inégalités et qui donnerait à tou-tes les jeunes les moyens d'exercer pleinement leur citoyenneté et d'accéder pleinement à l'égalité des droits, dans un contexte où les politiques de préventions spécifiques (mal-être, conduites à risques...) pour la jeunesse sont d'autant plus nécessaires. Pour lutter contre la précarité des jeunes, il faut développer l'emploi et leur insertion dans la vie professionnelle, et donc une autre politique économique. La FSU considère que l'extension et les conditions souvent contestables du service civique pour les jeunes de 18 à 25 ans n'est pas une solution d'avenir pour elles et eux. Il ne peut, en aucun cas, constituer une réponse au chômage des jeunes.

II.2.9. Emploi et travail

Parce que la question de l'emploi reste la préoccupation majeure de la population, la FSU porte des orientations alternatives pour le plein emploi, qui ne se contentent pas du traitement social du chômage et s'appuient sur le lien travail-emploi-formation-économie centré sur le service public de l'emploi. Le chômage reste à un niveau très élevé avec près de 5,5 millions de demandeurs et demandeuses inscrits à Pôle Emploi. Les réponses du

gouvernement consistant essentiellement à réduire drastiquement les dépenses publiques pour financer les cadeaux fiscaux aux entreprises sont un échec. Le CICE, le CIR et le Pacte de responsabilité n'ont pas montré leur efficacité. La progression quantitative des emplois doit découler de la transition écologique avec ses multiples conséquences (habitat, transport, énergie, nouvelles filières, reconversions), d'une nouvelle politique de ré-industrialisation, de relocalisations, de développement des services publics et de l'emploi public, avec la satisfaction des besoins sociaux.

Le recours massif aux emplois aidés n'est qu'une réponse partielle et insatisfaisante au problème du chômage. Le passage aux 35 heures malgré ses manques a permis la création massive d'emplois (plus de 300 000). Il convient donc de mettre en débat le plus rapidement possible une nouvelle baisse du temps de travail, l'objectif à atteindre pouvant être 32 heures sans baisse de salaire et en créant les emplois nécessaires. Les droits à la formation professionnelle pour toutes les chômeurs et chômeuses doivent être améliorés. Cela nécessite le renforcement et le développement des moyens et des missions de Pôle Emploi. Or c'est à la généralisation des équipes dédiées au contrôle de la recherche d'emploi et des chômeurs et chômeuses que l'on assiste alors que les entreprises peuvent user de différentes exonérations de charge sans le moindre contrôle. Une réorientation importante de la stratégie actuelle de Pôle Emploi est indispensable en suspendant sans délais la fermeture des agences tous les après-midis, en stoppant le contrôle des chômeurs et chômeuses (considérés de plus en plus souvent comme seuls responsables de leur situation) et en refusant l'externalisation de l'accompagnement à la recherche d'un emploi. La FSU dénonce la réforme Sapin dite « Ministère fort » qui dégrade les conditions de travail des agent-es et réduit leur liberté d'initiative dans le contrôle des entreprises. L'effectif des inspecteurs/inspectrices et contrôleurs/contrôleuses du travail doit être augmenté de façon significative.

Les négociations de la convention UNEDIC doivent ouvrir de nouveaux droits aux chômeurs et chômeuses et s'opposer à la diminution des indemnités en niveau, en durée et à la réintroduction de la dégressivité. Cela impose de se rapprocher des organisations de chômeurs pour mener des réflexions et campagnes communes.

II.2.10. Conditions de travail, droit du travail

Les salarié-es sont de plus en plus exposé-es à la dégradation de leurs conditions de travail, à la perte du sens de leur métier, à la souffrance au travail (souffrance psychique, troubles musculo-squelettiques, épuisement professionnel) qui ont des conséquences directes sur leur santé. L'organisation du travail est de plus en plus stressante : pressions multiples, exacerbation de la concurrence au travail, développement de formes de contrats asservissantes, nouvelles formes de management... et participe de l'intensification de la subordination au travail...

Tous les syndicats sont confrontés au mal être au travail. La FSU porte l'idée que les agent-es sont acteurs/actrices et expert-es de leur travail, qu'ils/elles sont légitimes pour réfléchir sur le contenu et l'organisation de leur travail. Les CHSCT révèlent aujourd'hui toutes les inquiétudes concernant la santé, la sécurité et les conditions de travail. Dans le cadre des négociations à la fonction publique sur la qualité de vie au travail, la FSU s'est impliquée pour y voir énoncés des droits nouveaux : expression directe des agent-es sur leur travail, droit d'alerte sur des difficultés de mise en œuvre de politiques publiques néfastes, études d'impact obligatoire en cas de réorganisation de service.

A l'heure où il faut favoriser une véritable réappropriation du travail, la libération du temps de travail et développer de nouveaux droits, la loi Macron affaiblit les prérogatives des tribunaux prud'homaux, de la médecine du travail et de l'inspection du travail, simplifie les licenciements et dépenalise le délit d'entrave aux instances représentatives du personnel. Elle libéralise le travail dominical et de nuit avec de surcroît des contreparties financières inégalitaires voire inexistantes et renvoyées à la négociation locale. La FSU dénonce cette loi et ses conséquences, en particulier pour les femmes, majoritairement concernées par le travail dominical dans les commerces, la précarité et les temps partiels. Le gouvernement entend désormais s'attaquer au Code du travail en faisant prévaloir la négociation au sein de l'entreprise ou de la branche professionnelle sur la loi. Cette inversion de la hiérarchie des normes pénaliserait fortement les salarié-es, ce que la FSU dénonce. Elle s'oppose à toute réforme du Code du travail allant dans ce sens. Le rapport de la commission Badinter ouvre la porte à des remises en cause considérables du code du travail. Membre du collectif CQFD, la FSU est favorable à des initiatives unitaires partout où cela sera possible afin de mener les débats sur les enjeux autour de la loi présentée par la Ministre du Travail.

La FSU veut poursuivre le débat sur la reconnaissance et la revalorisation du travail et sur la sécurité sociale professionnelle comme un ensemble de droits et de statuts pour contrer toutes les initiatives patronales qui sont de nature à diminuer les droits des salarié-es.

Sous couvert de modernité et d'adaptation aux nouvelles technologies, le phénomène récent d'« ubérisation » de l'économie est utilisé par certain-es pour affirmer que le contrat de travail doit être remplacé par un contrat d'affaires entre un prestataire de service et un-e consommateur/consommatrice.

II.2.11. Salaires

Entre 1999 et 2013, la productivité du travail a augmenté de 5,4 % alors que les salaires n'ont augmenté que de 0,4 %. Les salarié-es doivent bénéficier de l'augmentation de la productivité et de l'amélioration des qualifications. Une répartition plus favorable entre salaires et capital favoriserait l'emploi. L'égalité salariale femme/homme, loin d'être acquise, reste un objectif majeur à atteindre. Un bilan des inégalités salariales doit être publié annuellement. Ces mesures doivent s'accompagner d'un resserrement de l'échelle des revenus. Une réflexion doit être menée sur la répartition des revenus afin que chacun-e puisse percevoir un minimum décent. Le SMIC actuel ne permet pas d'atteindre un niveau de vie suffisant. La création d'un revenu minimal de base est une réponse possible. La FSU ouvre le débat sur cette question.

II.2.12. Politique de la Ville

Depuis plusieurs années, la « politique de la ville » ne fait pas l'objet d'un pilotage cohérent et satisfaisant (plus de réunion du Conseil National des Villes). Il est pourtant plus qu'urgent de renforcer les moyens de lutte contre les déterminismes sociaux et territoriaux. Seule une politique de la ville ambitieuse, bien au-delà des simplifications de la loi de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine votée en 2014, pourra aider à développer la mixité sociale en associant étroitement les politiques d'éducation prioritaire, d'aménagement du territoire, du logement, de l'emploi, de la culture, de l'écologie, du sport...

II.2.13. Le droit à la Culture est un droit constitutionnel

Une politique culturelle nationale est essentielle si l'on veut préserver la démocratie culturelle, la sauvegarde du patrimoine et l'aide à la création. Mais c'est désormais une conception consumériste de la culture qui s'impose : tout secteur qui ne serait ni autosuffisant ni générateur de profit est condamné, quels que soient les besoins sociaux qui ont inspiré sa création.

Le patrimoine, le spectacle vivant, la lecture publique, l'écriture, les arts plastiques, les arts de l'image, les arts du son, les sports, les musées et l'action culturelle sont en danger. Ils ne pourront être maintenus qu'avec un service public culturel fort et un service public du sport fort (État ou collectivités selon le niveau de pertinence) doté de moyens suffisants pour assurer la permanence et contribuer à réduire les inégalités sociales et territoriales. Les services publics de la culture doivent retrouver des moyens suffisants permettant d'opérer l'ensemble de leurs missions, sur

l'ensemble du territoire. Ces services publics ne peuvent se cantonner à des missions de prescriptions et de contrôle. Par ailleurs, le sport est un bien public et culturel et ne doit pas être sous l'emprise du secteur marchand.

Partie III

Pour les droits des peuples et les libertés publiques

III.1 Libertés publiques et droits humains

III.1.1. Égalité des droits et lutte contre les discriminations

Pour la FSU, une société inclusive est une société sans discrimination, qui garantit l'accès de toutes et tous aux droits fondamentaux, tels que définis dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, et dans laquelle chacun-e est et se perçoit l'égal-e de l'autre. La construction de cette société est exigeante, tant sur les questions de droits que sur celles des moyens. Elle doit s'accompagner d'une promotion de la diversité qui passe par l'école mais aussi l'obtention de l'égalité des droits dans tous les actes de la vie.

III.1.1.1. Lutte contre les discriminations racistes

A l'opposé de ces valeurs, des politiques et des médias continuent de construire la figure de l'étranger indésirable voire dangereux, et alimentent ainsi racisme et xénophobie(s). La FSU s'alarme de la recrudescence des actes racistes, les dénonce et les combat.

Parallèlement, les discriminations exacerbent les inégalités de revenus et de richesses. La FSU dénonce l'impunité relative à ces discriminations, notamment à l'embauche, au logement... Elle exige l'abolition des lois dont la persistance entretient l'idée de « citoyen-nes de seconde zone », demande notamment que la promesse de l'extension du droit de vote soit tenue, que le projet de récépissé contre les contrôles au faciès se concrétise.

La FSU est fermement opposée à la déchéance de nationalité pour quelque citoyen-ne que ce soit. Cette mesure discriminatoire pour les binationaux porte par ailleurs atteinte au principe d'égalité entre les citoyen-nes et remet en cause le droit du sol.

La FSU met en débat la perspective d'aller vers le droit de vote et d'éligibilité des résident-es étranger-ères à toutes les élections.

III.1.1.2. Accessibilité universelle, construction d'une société inclusive.

Alors que la loi du 11 février 2005 relative au handicap avait donné 10 ans pour rendre accessibles tous les lieux accueillant du public, un nouveau délai a été donné, allant jusqu'à 9 ans supplémentaires, preuve s'il en est que les intentions n'ont pas été suivies des moyens nécessaires. La FSU exige la publication du décret concernant l'accessibilité des lieux de travail et son application effective.

Selon l'ONU, le principe de l'accessibilité universelle vise à concevoir les produits et les environnements « qui soient, autant que faire se peut et de la manière la plus indépendante et naturelle possible, accessibles, compréhensibles et utilisables par tous, sans devoir recourir à des solutions nécessitant une adaptation ou une conception spéciale. »

Cette notion ne se limite pas au handicap. Le Service public, par principe, est particulièrement concerné, mais les moyens lui manquent trop souvent pour répondre à cette exigence. L'accès à l'énergie, à la culture et la communication... doivent être garantis dans notre pays. Le droit au logement, conquis suite aux mobilisations des sans domicile fixe, n'est toujours pas rentré dans les faits faute de places d'hébergement durable, il doit devenir effectif.

III.1.1.3. Pour un travail social porteur de justice sociale

Alors que le morcellement des politiques sociales s'intensifie, conjointement à la mise en place de dispositifs combinant externalisation de missions de service public et partenariats public-privé, réduisant le travail social et les travailleuses et travailleurs sociaux en simples agent-es de régulation sociale des populations, il faut imposer une autre orientation.

Ainsi, la FSU se prononce pour un travail social porteur de justice sociale à l'opposé des logiques marchandes du secteur à but lucratif. Elle revendique les moyens - organisationnels, structurels, financiers et humains - nécessaires, favorisant l'égal accès aux droits pour toutes et tous et la protection des plus vulnérables à tous les âges de la vie. La FSU se prononce pour la reconnaissance de l'expertise et des compétences professionnelles des travailleuses et travailleurs sociaux garants de la cohésion sociale sur l'ensemble du territoire.

III.1.1.4. Droits des enfants

Bien que ratifiée depuis 25 ans la convention des droits de l'enfant reste inconnue d'un-e adulte sur deux et de deux enfants sur trois.

Les enfants sont touchés de plein fouet par l'aggravation de la pauvreté et la précarisation de populations toujours plus importantes. Cela remet en cause les droits des plus fragiles : accès à la scolarisation plus difficile voire entravé pour les enfants de sans-papiers, Roms, gens du voyage, mineur-es isolé-es. Le droit à la scolarisation doit être effectif pour tous et toutes, sans oublier le droit à un logement décent, à la santé, à la culture et aux loisirs.

La FSU réaffirme son attachement à ce que l'Aide Sociale à l'Enfance ait les moyens d'exercer convenablement ses missions dans l'intérêt des enfants (prévention, accompagnement, contrat jeunes majeur-es...).

III.1.1.5. Filiation - Parentalité

L'ouverture du mariage aux couples de même sexe n'a pas entraîné une égalité pleine et entière de toutes les familles. Le droit continue de discriminer les familles homoparentales : par exemple des femmes se voient encore refuser l'adoption de l'enfant de leur épouse par certains tribunaux. Cela crée des situations d'insécurité juridique pour les enfants. De même, l'abandon du projet de loi relatif au parent social a privé les enfants d'un lien officiellement établi avec leur beau-parent dans les familles recomposées.

La reconnaissance légale des familles dans leur diversité (homoparentales, monoparentales, recomposées...) est d'autant plus urgente qu'elles ont été stigmatisées par les offensives réactionnaires. C'est une question d'égalité des droits et d'intérêt supérieur des enfants. La Cour de cassation l'a d'ailleurs pris en compte, suivant en cela la CEDH, puisqu'elle s'est prononcée en faveur de la transcription à l'état civil d'enfants nés par GPA à l'étranger.

La FSU revendique l'accès à la PMA pour toutes les femmes, et une meilleure prise en compte de la filiation sociale : co-parentalité, statut du beau-parent, présomption de parenté pour l'épouse de la mère biologique, reconnaissance des filiations homoparentales en mairie, conditions d'adoptions...

III.1.1.6. Accès à l'information et la communication

L'accès à une information objective et diversifiée est sérieusement compromis par la concentration de la presse, y compris régionale, dans les mains de quelques grands groupes alors que les aides publiques sont très inégales.

La FSU souhaite que soient recentrées les aides publiques aux journaux d'information et d'opinion et qu'elles soient ainsi augmentées.

La loi sur le renseignement comporte nombre de dispositions attentatoires aux libertés qui ouvrent les possibilités d'une surveillance de masse. Avec d'autres, la FSU doit sensibiliser à la protection de la vie privée et aux libertés individuelles, aux risques de fichage institutionnel et de profilage commercial et social, qui s'opèrent via les réseaux sociaux et les « géants du net » en particulier. Elle revendique l'application effective du droit à l'oubli.

Les nouvelles pratiques commerciales liées au développement des livres numériques appellent à la vigilance. La FSU revendique que l'accès numérique à la culture soit le plus démocratique possible, tout en permettant le respect des droits des auteur-es et artistes. Internet voit également se développer une culture du partage et de la coopération, qui sous-tend par exemple la communauté du logiciel libre, dont la FSU promeut l'esprit. Elle demande la généralisation et le développement des logiciels et des systèmes d'exploitation libres dans tous les ministères et collectivités locales. C'est pourquoi elle participe à la campagne de dénonciation de l'accord que vient de passer l'Éducation Nationale avec Microsoft.

III.1.2. Questions sécuritaires vs droits humains

Le renforcement des politiques sécuritaires mises en place sous la présidence précédente s'est poursuivi lors de cette mandature. Présentée fallacieusement comme une réponse au terrorisme, la loi sur le renseignement constitue une restriction des libertés individuelles et une menace sur les libertés publiques. Pour la FSU, si la sécurité de toutes et de tous doit être assurée, elle ne peut être prétexte à restreindre les libertés individuelles comme c'est le cas avec la mise en place de l'état d'urgence et sa prolongation, qui ont engendré de nombreux abus, tels l'interdiction de manifestations en marge de la COP 21 ou en soutien aux migrant-es, la multiplication des perquisitions, gardes à vue et assignations à résidences arbitraires...

L'état d'urgence doit être levé. C'est pourquoi la FSU s'oppose à toute proposition visant à inscrire cette procédure dans la Constitution, ainsi qu'à certaines dispositions de la réforme pénale car cela conduirait à renforcer le pouvoir exécutif au détriment du pouvoir judiciaire. Cette dernière prévoit par ailleurs d'assouplir les conditions d'usage des armes à feu par les forces de l'ordre, ce que la FSU considère comme inquiétant pour l'État de droit.

Les informations disponibles montrent que les cas avérés de jeunes concerné-es par des pratiques radicales sont minoritaires et ont déjà fait l'objet d'un signalement au Juge des Enfants. Or, à la PJJ, le plan de lutte contre la radicalisation met en péril le secret professionnel et crée un climat de suspicion propice à toutes sortes de dérives réactionnaires. Il tend à stigmatiser fortement certain-es adolescent-es qui sont surtout en recherche de repères ou dans des attitudes provocatrices.

S'agissant des adolescent-es revenant de séjours dans des zones à forte présence de l'État Islamique, la FSU rappelle que ce sont avant tout des adolescent-es qui doivent bénéficier d'une attention particulière au titre de l'enfance en danger. Les services (conseils départementaux, services sociaux en faveur des élèves et PJJ) doivent avoir les moyens d'assurer leurs missions.

III.1.2.1. Répression, fichage lois sécuritaires

La plupart des poursuites engagées par le gouvernement Sarkozy contre des syndicalistes, des militant-es d'associations ou de partis ont été maintenues. Il y en a toujours aujourd'hui, sous le gouvernement actuel (Air France, Goodyear...).

Un observatoire de la répression anti-syndicale a donc été mis en place avec l'association Copernic et de nombreuses organisations, dont la FSU. La criminalisation de l'action syndicale doit cesser. L'amnistie et l'arrêt de toutes les poursuites et des violences policières contre les militant-es (comme celles qui ont abouti à la mort de Rémi Fraisse à Sivens) restent une exigence de la FSU.

Malgré la victoire contre le fichier Edvige, les créations de fichiers se multiplient, avec de moins en moins de résistance. La FSU poursuit son combat contre le fichage et demande qu'un audit soit réalisé par le Parlement sur la question des fichiers, leur finalité et leur interconnexion.

Les tragiques événements de janvier et novembre 2015, qui ont provoqué une forte inquiétude et une légitime aspiration à la sécurité, ont été utilisés respectivement pour imposer la loi sur le renseignement et l'état d'urgence. La surveillance, quand elle est nécessaire, doit être exercée sous l'autorité et le contrôle du juge. L'État ne peut être son propre contrôleur, et le contrôle a posteriori n'offre aucune garantie démocratique. Afin d'éviter les dérives déjà constatées la FSU demande la mise en place d'un contrôle citoyen.

Le FNAEG (Fichier National Automatisé des Empreintes Génétiques) doit revenir à sa finalité première. Les militant-es associatifs, politiques et syndicaux doivent en être sortis immédiatement et les poursuites contre celles et ceux qui refusent les prélèvements génétiques doivent être levées. La FSU fait le constat d'une tendance générale de nos sociétés vers plus d'intégration du numérique dans le domaine du vivant, diffusé sous le vocable de réalité augmentée et d'interconnexion homme-machine. La FSU entend s'emparer de ce débat.

III.1.2.2. Droit au séjour et asile

III.1.2.2.1. CESEDA

Tant que les migrant-es seront considérés comme dangereux et non pas en danger, aucune politique positive d'immigration ne sera possible. Le nouveau Code de l'Entrée et du Séjour des Étrangers et du Droit d'Asile (CESEDA) voté le 22 juillet 2015 par l'Assemblée nationale ne déroge pas à cette vision politique de l'immigration. Il met en place un titre de séjour pluriannuel, d'une validité de deux à quatre ans, ou moins s'il s'agit d'un-e travailleur ou travailleuse en situation de CDD ou d'intérim, accordé après un premier titre d'un an. Cette mesure entend simplifier l'accueil des étranger-es en situation régulière, mais elle apporte plus de précarité et de contrôle sur les migrant-es, contrairement à la carte de résident de 10 ans qui disparaît progressivement. Les articles 8 et 25 du nouveau CESEDA poursuivent un objectif de contrôle du séjour par tous les moyens possibles. Ainsi en va-t-il de la possibilité offerte aux Préfectures de consulter les fichiers de Pôle Emploi, des banques ou des écoles pour vérifier que la situation du/de la migrant-e n'a pas changé et se garder la possibilité de lui retirer sa carte de séjour.

La FSU ne peut tolérer cette intrusion dans la vie privée des migrant-es. L'ensemble des données personnelles qui seront recueillies auprès des différentes autorités administratives, des entreprises et des établissements scolaires, dépasse largement les besoins de contrôle de la sincérité et de l'exactitude des déclarations faites par les étranger-es.

En corollaire, la FSU n'accepte pas le rôle d'informateurs/d'informatrices que la loi veut donner aux personnels des administrations concernées. Elle revendique déjà l'interdiction de la rétention des mineur-es, en famille ou isolés. Ce mandat est toujours d'actualité puisque cette rétention est pour la première fois évoquée dans un texte de loi. Pour la FSU, la rétention des mineur-es doit être définitivement interdite par la loi, et pas

seulement « encadrée ». La loi républicaine a pour vocation de protéger les plus faibles et d'offrir au service public les moyens d'apporter secours, aide et soutien à celles et ceux qui sont dans le besoin. Elle n'a pas pour objectif d'opérer le tri entre eux ni celui de circonstancier son aide.

III.1.2.2.2. Jeunes isolé-es étranger-es

Les jeunes isolé-es étranger-es ne sont aujourd'hui que très rarement pris-es en charge par l'aide sociale à l'enfance, leur minorité étant régulièrement remise en doute par les autorités. La FSU milite pour que soit appliquée la règle du bénéfice du doute, de manière à ouvrir leur droit sur une prise en charge immédiate et une mise sous protection de l'État. Elle demande l'interdiction des tests osseux dans ce cadre.

III.1.2.2.3. Roms

Les populations Roms vivant sur le territoire français sont des européen-nes à part entière mais leurs droits ne sont pas respectés et ils/elles sont précaires parmi les précaires. Des solutions respectueuses des droits doivent être trouvées. C'est pourquoi la FSU a participé en 2015 au Tribunal Populaire contre les violences faites aux Roms. Elle s'est engagée à poursuivre l'action de celui-ci en direction des élu-es et des administrations pour que les droits à la scolarité, à la santé et au logement... soient enfin respectés.

III.1.2.3. Justice des mineur-es

La justice des mineur-es doit être l'un des piliers garantissant le droit et le statut de l'enfant.

Or, les lois répressives dont celles héritées de l'ère « Sarkozy » continuent de régenter la Justice des mineur-es. Les procédures accélérées (jugement à délai rapproché, présentation immédiate...) contreviennent à la primauté de l'éducatif, essence même de l'Ordonnance de 45. Elles focalisent sur l'acte plutôt que sur le cheminement de l'adolescent-e et banalisent l'enfermement.

Les Tribunaux Correctionnels pour Mineur-es ne sont toujours pas supprimés. La FSU exige leur suppression.

Dans les Centres Éducatifs Fermés (CEF) désormais au nombre de 51, on note de nombreux dysfonctionnements et d'atteintes graves, régulières et avérées aux droits des mineur-es. Les moyens humains, matériels et financiers importants consacrés à ces structures pourtant inefficaces seraient plus utiles pour développer des dispositifs préventifs et éducatifs.

La FSU revendique l'abrogation des lois répressives, la transformation des CEF en lieux d'hébergement classique et la réorientation des moyens vers les services de milieu ouvert. Elle prône une justice émancipatrice qui favorise l'accompagnement éducatif des adolescent-es dans le temps avec des moyens et des espaces adaptés à la spécificité de leur âge et de leurs problématiques.

III.1.2.4. Politique pénale

Sur le plan de la politique pénale et de l'exécution des peines, les trois dernières années, au moins jusqu'aux attentats de novembre 2015, ont été marquées par une rupture avec les velléités populistes visant à surfer sur la peur et le sentiment d'insécurité, à réagir plus qu'à agir en multipliant les textes de circonstances, sans cohérence, dans le sillage de faits divers médiatisés et instrumentalisés.

La loi du 15 août 2014 relative à l'individualisation des peines et renforçant l'efficacité des sanctions pénales a, dans sa substance, cristallisé le changement de paradigme en déplaçant le centre de gravité de la prison à la probation. L'exécution des peines dans la communauté et les Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation (SPIP) sont enfin reconnus. Conformément aux revendications de la FSU, des travaux de réflexion visant à renforcer l'individualisation et la cohérence de l'accompagnement des publics contraints sont engagés au sein de l'administration pénitentiaire. Enfin, cette dernière tend à s'ouvrir en s'appuyant sur des expériences étrangères et les normes internationales, au premier rang desquelles les règles européennes relatives à la probation. Mais la question des moyens reste un préalable incontournable. Les recrutements consacrés dans le cadre de la loi d'août 2014 sont importants mais insuffisants pour une pleine mise en œuvre des objectifs qu'elle porte. L'État doit poursuivre cet effort au-delà du plan triennal 2015/2017. L'architecture pénale doit être simplifiée et plus compréhensible, tant pour les justiciables que pour les professionnel-les ; à cet égard, le sursis avec mise à l'épreuve doit être supprimé et la contrainte pénale doit pouvoir intégrer l'ensemble des autres mesures exécutées dans la communauté. En juillet 2014, la mobilisation des personnels et de la société civile a mis le Sénat en échec sur sa volonté de privatiser l'exécution des peines, à travers la mise en œuvre de la contrainte pénale par le secteur associatif socio-judiciaire. La FSU réaffirme le caractère régalien des missions d'exécution des peines. Si l'ensemble de la société civile doit s'investir dans la prise en compte des publics sous main de justice, si les associations ont un rôle majeur à jouer sur le plan socio-économique, « travailler avec » n'est pas travailler « à la place de ».

III.1.2.5. Mandat d'étude sur l'usage du cannabis

Face aux chiffres croissants de la consommation de cannabis en France, notamment chez les jeunes, face aux conséquences sur la santé et face au développement d'une économie souterraine, la FSU décide de se doter d'un mandat d'étude afin de renforcer ses analyses.

III.2 Questions internationales, droits des peuples et paix

Le gouvernement actuel multiplie, depuis 3 ans, les interventions militaires en Afrique où la France possède des intérêts politiques et économiques, sans pour autant aider les populations à prendre leur sort en main. La France, 3^{ème} rang mondial des vendeurs d'armes, a aussi intensifié ses relations militaro-économiques avec les monarchies du golfe alors que ces pays auraient une responsabilité dans l'émergence des réseaux terroristes.

Elle doit rompre avec ces pratiques et mettre en œuvre une politique diplomatique et concrète de solidarité avec les peuples opprimés, de nature à permettre les conditions de leur propre émancipation.

La répression des mouvements d'opposition, et notamment des syndicalistes, ainsi que l'exécution de nombreux condamné-es se développent dans certains pays (Chine, Arabie Saoudite, Iran). La FSU condamne ces actes et réaffirme son opposition à la peine de mort.

III.2.1. Maghreb et Moyen-Orient

Le Moyen-Orient se déchire avec une multiplication des zones de conflits et de guerres civiles sur fond d'interventions extérieures (de puissances régionales et maintenant internationales). Les interventions militaires extérieures, à commencer par celles menées au nom de la démocratie comme en Irak ou en Libye, portent une lourde responsabilité dans la déstructuration des sociétés, de l'émergence d'organisations sectaires et des guerres civiles au Moyen-Orient. Les premières victimes sont les populations civiles.

Pour autant, il faut aussi pointer le double-jeu des régimes monarchiques comme l'Arabie Saoudite ou le Qatar envers lesquels les gouvernements occidentaux sont trop complaisants. De même, le gouvernement turc prétend lutter contre l'État Islamique mais s'acharne à réprimer les Kurdes tout comme il amplifie la répression contre des opposant-es au régime, notamment des syndicalistes. Aujourd'hui, la FSU s'associe aux demandes de retrait de l'organisation kurde PKK de la liste des organisations terroristes.

La FSU est aux côtés du peuple syrien contre le régime de Bachar El Assad, principal responsable des exactions en Syrie (assassinats, bombardements, populations affamées...). Elle se prononce contre tout soutien direct ou indirect de la France à la répression contre le peuple syrien. Elle est aux côtés des peuples qui subissent les massacres de « l'État Islamique » et plus largement de tous les mouvements sectaires qui veulent imposer leur idéologie par la terreur.

La FSU doit approfondir son analyse de ces mouvements afin d'outiller ses militant-es.

Le mouvement syndical a la responsabilité de porter des exigences comme celle d'assurer une aide d'urgence aux réfugié-es, de répondre aux besoins élémentaires de nourriture, santé, éducation. Et aussi d'exiger du gouvernement français et des autres gouvernements européens qu'ils organisent un accueil digne et à grande échelle de celles et ceux qui fuient la tragédie plutôt que de les laisser se déchirer sur des barbelés ou de se noyer en Méditerranée.

La FSU soutient aussi les revendications du peuple sahraoui et son droit à l'autodétermination.

III.2.2. Justice en Palestine

Sur le terrain la situation pour le peuple palestinien ne cesse de se détériorer : expansion continue de la colonisation en Cisjordanie -accompagné de déplacements de populations- annexion continue de Jérusalem-Est, poursuite du blocus de Gaza -accompagné de bombardements réguliers- approfondissement des lois discriminatoires à l'encontre des Palestinien-nes citoyen-nes d'Israël, prisonnier-es politiques toujours très nombreux - avec ou sans procès, exécutions extra judiciaires. Chaque jour de nouvelles provocations ont lieu sur l'esplanade des mosquées, de nouveaux affrontements ont lieu, menaçant la région d'une nouvelle conflagration.

Ainsi les violations du droit international par le gouvernement israélien, le plus à droite de son histoire, ne cessent de se multiplier rendant caduc le processus d'Oslo sans que cela ne provoque de réelles réactions internationales.

Les conclusions du tribunal Russell pour la Palestine sont d'une dramatique actualité lorsqu'elles qualifient les pratiques de l'État israélien à l'encontre de la population palestinienne (aussi bien sur le territoire israélien que dans les territoires occupés) de violation de « l'interdiction internationale de l'apartheid ».

Paradoxalement, sur le plan international, on observe une évolution positive en faveur des Palestinien-nes : après l'admission de l'État de Palestine à l'ONU, la question de sa reconnaissance progresse (136 États sur 193), la campagne internationale Boycott Désinvestissement et Sanctions (BDS) marque des points en particulier sur le volet D comme Désinvestissements des entreprises.

La FSU rappelle son engagement à une paix juste et durable entre les peuples palestinien et israélien, elle souligne son attachement à voir la sécurité des deux peuples garantie par un accord de paix global respectant les résolutions de l'ONU et l'ensemble des droits du peuple palestinien (voir corpus).

L'Union Européenne peut, par des sanctions, contraindre Israël à respecter le droit international, en refusant toute aide financière aux colonies (lignes directrices européennes de juillet 2013) et en suspendant l'accord d'association UE / Israël (vote du parlement européen de avril 2002). Elle ne le fait pas, ce qui justifie nos actions citoyennes comme notre implication avec notamment le Collectif National pour une Paix Juste et Durable entre Palestiniens et Israéliens dans la campagne BDS avec les revendications de la fin de l'occupation, l'égalité des droits entre Palestinien-nes et Israélien-nes, et droit au retour des réfugié-es.

La FSU réaffirme l'urgence de la levée totale du blocus de la bande de Gaza, sa reconstruction ainsi que le gel de la colonisation en Cisjordanie dans l'objectif du démantèlement des colonies, celui de l'annexion de Jérusalem-Est, la libération des prisonnier-es politiques et la fin des mesures discriminatoires envers les Palestinien-nes citoyen-nes d'Israël.

La FSU soutient la demande de saisine de la Cour pénale internationale pour juger les criminel-les de guerre.

L'attitude du gouvernement français en interdisant les manifestations dans de nombreuses villes lors de l'été 2014 et en criminalisant la solidarité avec le peuple palestinien est inadmissible : la FSU rappelle sa demande de levée des poursuites contre les « boycotteurs » et l'abrogation des circulaires Alliot-Marie et Mercier.

Elle s'inquiète de l'arrêt de la Cour de cassation qui vise à criminaliser la campagne BDS et l'appel au boycott des produits israéliens, y compris ceux qui viennent des territoires occupés (ces productions sont pourtant illégales au regard du droit international).

Dans l'immédiat, la FSU exige un embargo sur le commerce des armes, première sanction pour obtenir la fin de la colonisation et l'application du droit international.

Sans attendre, la France doit reconnaître l'État de Palestine, dans les frontières de 1967 avec Jérusalem-Est comme capitale. La France doit œuvrer à ce que l'Europe et tous ses pays membres en fassent autant.

III.2.3. Les migrations

Les flux migratoires et leur lourd tribut humain sont autant de conséquences de la multiplication des zones de conflits sur le globe, des catastrophes écologiques mais aussi des inégalités entre le « Nord et le Sud », notamment en matière de répartition des richesses, d'accès à l'eau potable, à de bonnes conditions de nutrition, aux soins... La FSU exprime son effroi devant ce qu'elle qualifie de catastrophe humanitaire. Pour faire face à l'urgence de la situation, elle demande que soit mise en place au niveau européen une coordination pérenne et renforcée de moyens humains, matériels et financiers permettant de porter secours et assistance aux populations dont le nombre de victimes ne cesse de croître.

Il faut remplacer l'agence Frontex par un dispositif européen dédié au sauvetage en mer et permettre l'accès au territoire européen.

La FSU appelle d'urgence à une réflexion d'ensemble portant notamment sur la demande d'asile et plus généralement concernant la politique migratoire de l'Europe qui, pour contrôler ses frontières, tourne le dos aux milliers de personnes qui risquent leur vie dans l'espoir d'une vie meilleure.

A Calais, les migrant-es vivent dans des conditions humanitaires extrêmes pour lesquelles la France a déjà été condamnée. De nouvelles frontières apparaissent, des murs sont construits partout en Europe. Ainsi, le gouvernement français construit un mur de barbelés tout autour du tunnel sous la Manche et du port de Calais. La FSU réaffirme l'impérieuse nécessité de pouvoir accueillir les migrant-es dans des conditions dignes. Elle exige que les gouvernements assument leurs responsabilités. Elle rappelle que l'Europe a un devoir d'accueil vis-à-vis des réfugié-es ; elle considère que ce devoir de solidarité doit s'imposer équitablement à tous les pays de l'Union.

III.2.4. Europe, Ukraine

Le conflit dans l'est de l'Ukraine a causé la mort de plusieurs milliers de civils et combattants depuis avril 2014. Malgré un accord de cessez-le-feu entre les protagonistes, celui-ci reste très fragile et n'a pas permis d'entamer de véritables négociations. Le retrait de toutes les troupes de la zone de conflit est un préalable à la résolution de ce conflit.

Zoom Droits des Femmes

Les droits des femmes, grâce aux luttes, ont connu quelques avancées en France comme le remboursement à 100 % de l'IVG (mars 2013) ou la suppression du délai de réflexion (avril 2015).

Mais le bilan global de la situation des femmes n'est pas pour autant positif, le plafond de verre existe toujours et des régressions apparaissent. Rien n'est jamais acquis.

Les politiques d'austérité compromettent la santé des femmes et le droit à l'IVG : baisse des financements des CIVG, maternités-usines, collectivités territoriales diminuant les subventions au Planning familial pour des raisons budgétaires et/ou idéologiques.

Ces politiques accentuent la précarité, le temps partiel imposé, la détérioration des services publics. La loi Macron, au regard du taux de féminisation des professions concernées par le travail du dimanche étendu, aggravera encore la situation pour les femmes.

Après avoir supprimé le ministère des Droits des Femmes, le gouvernement va supprimer l'obligation des rapports de situations comparées dédouanant les entreprises de toute prise en compte de l'égalité professionnelle.

Les lois successives sur la parité pour les élections politiques amènent des évolutions favorables à une meilleure représentation des femmes mais sont sujettes à des stratégies de contournement de la part des partis et ne garantissent pas un égal accès des femmes aux responsabilités démocratiques à tous les niveaux, la répartition des tâches entre élu-es étant très marquée par le genre.

Dans cette période de régression, les mobilisations contre le mariage pour toutes et tous ont fait une promotion agressive de l'essentialisme, des rôles prétendant « naturels » des femmes et des hommes. Prônant la mythique complémentarité des sexes, ces offensives réactionnaires s'opposent de fait à l'égalité et trouvent un large écho aussi bien à l'extrême droite que dans les franges traditionalistes des religions. Ces mouvements ont amené le gouvernement à abandonner les ABCD de l'égalité, la lutte contre les stéréotypes à l'école mais aussi à revenir sur les promesses telles la PMA pour toutes les femmes. C'est pourtant bien le système de genre (qui scinde l'humanité en deux catégories distinctes et hiérarchisées) qui conforte le patriarcat et produit inégalités, discriminations et violences ; il faut donc œuvrer à le déconstruire, à l'école comme dans la société tout entière !

La FSU continuera à dénoncer les discriminations et violences dont sont victimes les femmes, en particulier les doubles discriminations subies par les femmes lesbiennes, transsexuelles, « racisées », c'est-à-dire réduites à leurs origines ethniques, ainsi que tous les intégrismes, obstacles à l'émancipation des filles et des femmes. Elle confirme ses revendications en matière de droits des femmes.

Zoom lutter contre l'Extrême droite

La dynamique ascensionnelle de l'extrême-droite en France comme dans d'autres pays européens se poursuit. Dans un climat sécuritaire suite aux attentats du 13 novembre, malgré son isolement lors des manifestations du 11 janvier, c'est une période de conquête qui s'amplifie bien que plusieurs facteurs limitent pour le moment son ascension vers les responsabilités politiques suprêmes. Son influence est encore limitée au sein du patronat à des secteurs particuliers (artisan-es, petit-es commerçant-es, patron-nes de très petites entreprises ou de petites et moyennes entreprises). Le grand patronat s'oppose majoritairement à son projet politique et économique (repli hexagonal, protectionnisme, sortie de l'Euro). Il manque encore de « cadres » malgré un début d'implantation municipale et départementale... Lui font également défaut des réseaux significatifs dans le monde associatif et syndical.

Mais le FN étend son influence à toutes les couches de la société et contamine peu à peu la sphère politique et les mentalités. Après les policiers-es, les fonctionnaires, les enseignant-es, de nouveaux collectifs cherchent à séduire des secteurs ciblés : étudiant-es, jeunes actifs et actives, petit-es patron-nes, écologie, culture... La politique de « dédramatisation » de Marine Le Pen lisse les discours et détourne les mots. Les termes de République, Démocratie, Laïcité sont dévoyés. Porté par le tapage et le rôle médiatiques, le Front National se positionne ouvertement comme un parti de pouvoir.

Les résultats aux dernières élections montrent un renforcement de son ancrage sur une large partie du territoire et en particulier dans les cantons des villes qu'il administre désormais. Les élections régionales ont confirmé la poussée du parti d'extrême-droite qui a recueilli 6,8 millions de voix. Les politiques successives qui alimentent la désespérance sociale, les mesures qui se calent sur l'extrême droite portent une part importante de responsabilité. La jonction entre des pans de la droite radicalisée et des secteurs populaires frappés et désorientés par la crise politique, économique et sociale peut créer des mouvements profonds produisant des dynamiques extrêmement dangereuses dont l'extrême droite peut profiter électoralement.

Les récentes enquêtes du CEVIPOF montrent sa progression dans la Fonction publique, l'enseignement.

La FSU ne se résout pas à ce que l'extrême-droite, ses idées, ses pratiques, son programme puissent apparaître comme l'alternative à la situation actuelle. Elle poursuit le travail de fond engagé, notamment dans le cadre de la campagne « *Uni-es contre l'extrême droite* » lancée en janvier 2014 avec la CGT, Solidaires, l'UNEF, l'UNL et la Fidl, dans le prolongement de la déclaration « *La préférence nationale n'est pas compatible avec le syndicalisme !* » CFDT-CGT-FSU-SOLIDAIRES-UNSA de mars 2011. Après les terribles événements du mois de janvier, la FSU a décidé avec la CGT, la CFDT, la CFTC, la CFE-CGC, l'UNSA et Solidaires d'initier un travail commun dont le texte « *Après le 11 janvier 2015 : Vivre-ensemble, travailler ensemble...* » est la première traduction. La FSU participe aussi aux travaux de VISA, et s'implique dans les collectifs « *Pour un avenir solidaire* ».

La FSU s'organise sur le terrain articulant actions nationales, départementales et locales pour porter plus que jamais ses revendications de longue date sur la justice sociale et le progrès social, qui contrecarrent celles du Front National. C'est ce qui est notamment ressorti des réunions de l'observatoire intersyndical des villes gérées par l'extrême droite, à Béziers en mai et en Moselle en octobre 2015. Les militant-es ont débattu sur les conséquences néfastes (sur la jeunesse, les personnels et le vivre ensemble) de ces politiques, dans l'objectif de mieux les combattre.

La FSU agira contre la présence d'élus régionaux du Front National dans les CA d'établissements publics. Elle interpellera les exécutifs départementaux et régionaux pour que leurs représentant-es mandaté-es pour siéger dans les CA des établissements d'enseignement publics soient porteurs d'idées en accord avec les valeurs de l'École et le service public.

La FSU se donne les moyens de poursuivre la lutte contre la montée de l'extrême droite et de ses idées. Cela implique de poursuivre les formations ainsi que le travail sur nos revendications pour les salarié-es et les retraité-es, mais aussi sur des sujets comme le lien salarié-es/usager-es, la place des services publics, dont l'École, le tissu associatif, les politiques du logement...

Vote

Pour : 616 (91,53 %)

Contre : 35 (5,20 %)

Abstention : 22 (3,27 %)

Refus de vote : 5

ADOPTE

Motion

Pour l'accès aux droits sociaux fondamentaux, défendre et reconnaître le travail social

Alors que le système économique libéral mondialisé va de crise en crise, dans une recherche effrénée à toujours plus de profits, c'est, en France, une population paupérisée de plus en plus nombreuse qui se retrouve chômeuses/chômeurs, allocataires de minima sociaux, salarié-es précaires ou relégué-es en situation fragile. Et ce sont les femmes et les jeunes notamment des quartiers d'habitat social qui sont les plus durement touchés.

Les services publics, déstructurés, s'amointrissent, les inégalités sociales et territoriales s'accroissent, les droits sociaux sont de moins en moins garantis mais la chasse aux pauvres s'accroît et se multiplie : discriminations, dérèglementations, lois sécuritaires et liberticides. Marchandisation et privatisations de pans entiers de services publics renforcent le délitement du lien social.

C'est dans ce contexte que le président de la République annonçait en décembre 2012, lors de la Conférence nationale de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, la tenue des « États généraux du travail social » devant « *participer à l'élaboration d'un plan d'action pour refonder le travail social* ».

Alors qu'il ambitionnait une refondation du travail social pour permettre l'adéquation entre réponse publique et besoins des usager-es, le « Plan d'action interministériel en faveur du Travail Social et du développement social » qui en est ressorti reste pourtant guidé par les principes néolibéraux de rationalisation financière.

Ce plan d'action vise en réalité à réduire la dépense sociale comme à détruire la spécificité de chaque métier du travail social, à attenter au secret professionnel, s'exonérant de la dimension humaniste des missions des travailleuses et travailleurs sociaux.

Par contre la focale est mise sur le « *repérage des processus d'endoctrinement* » et « *la prévention des dérives radicales* » par le biais de « *coopérations* ». Combinés à d'autres éléments, positionnant les travailleuses/travailleurs sociaux en contrôleuses/contrôleurs des populations et auxiliaires de police, participant à la généralisation du fichage des citoyen-nes, il rappelle le rapport Bénisiti commandé par le Ministre de l'Intérieur Sarkozy en 2004.

Face aux attaques récurrentes portant atteinte aux droits sociaux, aux services publics comme à l'exercice du travail social et à ses missions auprès des personnes en besoin de protection, d'aide, d'accompagnement et de soutien, la FSU est à l'initiative, conjointement avec la CGT, Solidaires, la FAFP, l'UNEF et le collectif « Avenir Educ's », du lancement des « États Généraux Alternatifs du Travail Social » afin d'établir un socle revendicatif commun au plus près du terrain pour peser sur les orientations gouvernementales.

Une réflexion doit être menée dans la FSU afin que soit constitué un groupe de travail pérenne sur le travail social et ses enjeux.

Vote

Pour : 639 (96,38 %)

Contre : 4 (0,60 %)

Abstention : 20 (3,02 %)

Refus de vote : 15

ADOPTE